

BLANGY-LE-CHÂTEAU (*Calvados*)

Château de Blangy

Croisées

Début du XVIII^e siècle



L'aile orientale du château de Blangy pourrait avoir été construite dans les années 1630-1640¹. Si elle conserve un bel ensemble de croisées, il est facile de montrer qu'elles sont postérieures et datent des dernières années du XVII^e siècle ou des premières années du suivant, période durant laquelle les croisées traditionnelles divisées en compartiments évoluent pour notamment rendre mobile leur meneau inférieur sans changer leur aspect extérieur. A Blangy, nous avons la chance de conserver deux modèles de ce type conçus différemment en fonction de leur emplacement. Nous verrons également que les ouvrages avaient parfois plusieurs vies et qu'il n'était pas rare de réemployer des éléments de menuiserie ou de serrurerie en bon état. Nous montrerons ainsi que les croisées du début du XVIII^e siècle ont réadapté, bien maladroitement parfois, plusieurs éléments des croisées précédentes du château.

Croisées de type 1A

Ces croisées sont situées en façade ouest de l'aile est dans les fenêtres du rez-de-chaussée depuis la deuxième travée jusqu'à la cinquième travée, soit quatre vestiges (fig. 1.1). Nous verrons plus loin que ce niveau conserve également une variante de ce type aux caractéristiques proches (type 1B).

La menuiserie

Le bâti dormant

Depuis l'extérieur², le dormant semble traditionnellement divisé en quatre compartiments par un meneau et un croisillon (fig. 2.1). Toutefois, à l'instar de la croisée étudiée à l'ancien presbytère de Laize-la-Ville (étude n°14008), voire de l'évêché de Tréguier (étude n°22002) dans une moindre mesure, le dormant n'est plus divisé en partie basse, son meneau étant « sectionné » et reporté sur le vantail gauche (fig. 3.4). Il s'agit donc d'une croisée à trois compartiments, type qui se développe à Paris et dans l'ouest de la France durant les dernières années du XVII^e siècle, mais que l'on observe en Bretagne dès le début du siècle précédent³. Le meneau et le croisillon sont moulurés de deux doucines surmontées d'une baguette (plans n°2 et 3). Nous avons déjà observé ce profil inhabituel sur les croisées, datables du dernier tiers du XVII^e siècle, de l'ancienne abbaye de St-Pierre-sur-Dives (étude n°14002). Il est ici raccordé sur une grosse masse carrée et chanfreinée au niveau du croisillon (assemblage par cheville) et sur une autre assemblée à tenon et mortaise dans la pièce d'appui (fig. 3.4 et 3.7). Curieusement, les extrémités flottées des profils moulurés sont encastrées profondément dans la traverse haute et les deux battants du dormant (fig. E.2)⁴.



Fig. E.1. Situation des bâtiments du château
Source geoportail.gouv.fr

1 D. Deshayes, « Blangy-le-Château : aperçu historique », dans *Le Pays d'Auge*, 62^e année, n°3, mai-juin 2012, p. 6. L'aile ouest qui lui fait face est antérieure, mais a été allongée pour équilibrer les deux constructions. L'ensemble se présente aujourd'hui sous la forme de deux ailes parallèles et de deux pavillons isolés qui ferment un jardin (fig. E.1). Le programme initial était peut-être plus ambitieux avec un logis reliant ces deux ailes, mais le cadastre de 1830 ne figure pas une telle construction et la distribution de l'aile fonctionne de façon très autonome. Nous avons ici adopté le terme d'aile bien qu'il soit impropre.

2 Les contrevents brisés visibles sur la figure 1.1 ont été mis en place ultérieurement.

3 A. Tiercelin, « Les fenêtres à croisées bretonnes des XVI^e et XVII^e siècles », dans *Bulletin Monumental*, tome 170, n°1, année 2012. pp. 31-40.

La pièce d'appui a un profil en quart-de-rond et s'installe dans la feuillure en partie comblée de l'appui en pierre (plan n°4). Cette pièce d'appui a donc elle-même une faible feuillure qui limite son étanchéité, déjà peu performante dans ce système. Elle présente également une gorge très irrégulière de récupération de l'eau qui a probablement été creusée plus tard. Le dormant possède une simple feuillure pour installer les vantaux vitrés à recouvrement. Ses deux compartiments du haut reçoivent des vantaux vitrés cloués dans les angles pour former une imposte fixe. Comme bon nombre d'impostes fixes et malgré un simple clouage des vantaux vitrés qui ne leur permettait pas d'assurer une bonne étanchéité, ceux-ci étaient dépourvus de jets d'eau.

Les vantaux vitrés

Les deux vantaux vitrés du bas sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées. Les chevilles de ces assemblages sont décalées par rapport aux arasements des tenons (fig. 2.4). Il est important de noter ces deux caractéristiques pour comprendre l'analyse que nous ferons ensuite des volets.

Les vantaux reçoivent un réseau de petits-bois moulurés d'un tore accosté de deux carrés à l'extérieur et du même profil à l'intérieur, mais alors surmonté d'une baguette outrepassée (plans n°3 et 4). Le profil extérieur arrondi permettait évidemment d'évacuer l'eau plus facilement à une époque où les verres étaient encore posés au papier ou au plomb, l'usage du mastic n'étant pas encore la règle en ce début de siècle. Les petits-bois sont assemblés à l'onglet entre eux et dans leur vantail. Il est à noter que leurs mortaises sont également traversées. Les carreaux de verre ont une largeur d'environ 233 mm pour une hauteur de 266 mm (en fond de feuillure). Comme nous l'avons noté plus haut, les vantaux sont installés traditionnellement sur le bâti dormant par l'intermédiaire d'un recouvrement à simple feuillure dont la périphérie est ornée d'un quart-de-rond à deux carrés. Ils n'emploient donc pas le système plus évolué des battants à noix et contre-noix visibles dès la fin du XVIIe siècle à l'ancienne abbaye de St-Pierre-sur-Dives (étude n°14002), mais cette conception peut ici être justifiée par le réemploi de volets anciens. En partie basse, les vantaux reçoivent un jet d'eau en talon flotté et encastré dans les battants (fig. 3.7).

Les volets

Les volets sont brisés et constitués de deux bâtis séparés par une traverse axée délimitant deux panneaux à plate-bande simple à l'extérieur. La répartition est la même dans le registre du haut et du bas (fig. 2.2 et plan n°1). Ces volets sont assemblés à tenons et mortaises non traversées (même au droit de la brisure). Les chevilles de ces assemblages sont disposées parallèlement aux arasements des tenons (fig. 2.4). Ces façons de faire témoignent d'une fabrication antérieure aux vantaux vitrés puisque ceux-ci emploient des assemblages traversés et des chevilles décalées dont l'usage s'installe progressivement à partir des dernières décennies du XVIIe siècle. Ces volets sont installés grossièrement à recouvrement sur les vantaux vitrés. Si leur largeur coïncide à peu près à la place laissée par les vantaux, leur hauteur est par contre sans rapport avec celle-ci (fig. 2.2 et plan n°1). Les volets du haut sont trop petits et ceux du bas beaucoup trop grands. Il ne s'agit évidemment pas d'une erreur du menuisier, mais d'un réemploi de volets anciens. Un calcul permet en outre de montrer qu'il s'agit des volets de la croisée précédente.

La largeur de la baie est de 1 334 mm pour une hauteur de 2 630 mm (cotes entre tableaux). La largeur cumulée des volets est de 1 075 mm pour une hauteur de 2 344 mm. Si l'on soustrait les volets à la baie, on obtient une différence d'environ 260 mm en largeur et 280 mm en hauteur, soit la place pour installer les vantaux vitrés (montants ou traverses) et le bâti dormant (meneau ou croisillon). Les largeurs sont sensiblement les mêmes puisque les croisées des premières décennies du XVIIe siècle n'avaient pas de pièce d'appui moulurée⁵. Sur une base de largeur disponible de 260 mm, les montants des vantaux vitrés pourraient avoir eu une largeur de 81 mm environ, pour un meneau de 80 mm. Ce petit calcul n'explique pas cependant les dimensions inappropriées des volets. L'édifice ayant été réalisé dans les années 1630-1640, ceux-ci étaient installés initialement sur des croisées garnies de vitreries mises en plomb dont les proportions pouvaient varier⁶. Leur adaptation sur des vantaux à carreaux de verre réguliers avait donc peu de chance de coïncider avec les anciennes vitreries.

La serrurerie

Les organes de rotation

Bien qu'elles aient l'aspect de fiches à vase, la rotation des volets et des vantaux vitrés est assurée par des fiches à gond dont leur broche est terminée en vase (fig. 3.3 et plan n°5). Ce sont probablement ces types de fiche que Nicolas de Blégny distingue dans *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692* (Paris, 1878, Tome II, p. 134) où les *fiches à vase de dix pouces* coûtent 17 sols la pièce, tandis que les *fiches à gond à vase de huit pouces* sont à 13 sols. Les fiches des vantaux sont plus fortes que celles des volets (plan n°5), mais l'ensemble manque parfois de cohérence. La boîte ou nœud de la partie femelle peut manquer de hauteur ou, au contraire, recouvrir le vase terminal de la broche. Cette caractéristique semble évidemment indiquer une serrurerie réemployée et adaptée plus ou moins bien. Sur les volets, les nœuds ne montrent généralement pas de traces de remaniement. Il est à noter que les nœuds portent une rare ciselure (fig. 3.3) qui laisse penser que les ouvrages, même s'ils ne sont pas toujours bien appareillés, ont été réalisés par un même atelier.

Les organes de fermeture

Les volets ferment par des targettes sur platine à panaches (fig. 3.1). Sur ceux du haut, les targettes sont encore posées avec des clous et aucune trace n'indique un remaniement quelconque. Sur ceux du bas, elles sont posées plus largement avec des vis. Il est à noter que leurs conduits sont décorés de trois ciselures en biais. Les gâches des quatre targettes des volets du bas sont quant à elles découpées en accolade et leur conduit est parcouru de deux sillons formant trois baguettes (fig. 2.2). Les deux des volets du haut ne présentent par contre aucune décoration (fig. 2.4).

Les vantaux vitrés ferment par des verrous à queue⁷ (fig. 3.2 et 3.5). Sur les croisées, ce type de verrou n'apparaît que dans le dernier quart du XVIIe siècle pour fermer les vantaux après suppression du meneau. Ces verrous ont une platine identique aux targettes dont la



Fig. E.2. Flottage de la moulure du meneau sur la traverse haute du bâti dormant

4 Le bâti dormant étant dissimulé en partie par un lambris, la largeur de ses deux battants a pu être prise sur la croisée contiguë dont les tableaux en pierre dégradés les laissaient apparaître.

5 La légère différence peut également provenir d'un changement de place de volets anciens sur les croisées refaites ou de traverses un peu plus hautes.

6 La hauteur des volets permet de calculer que l'axe du croisillon des anciennes croisées était situé à soixante-trois centièmes du bas.

7 A. Félibien, *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, et des autres arts qui en dépendent*, Paris, 1676, Livre premier, p. 232 et planche 33.

largeur est mal adaptée aux battants et présente des différences de fabrication difficiles à interpréter. Sur le verrou du haut, les conduits sont identiques aux targettes avec trois stries, tandis que l'arrêt du pêne est formé d'une pièce rivée parcourue de deux sillons similaires aux gâches des targettes (fig. 3.2). Sur le verrou du bas, les conduits ne sont plus striés, mais parcourus de deux sillons et l'arrêt du pêne n'est plus réalisé par une pièce saillante, mais par deux ergots (fig. 3.6). On notera que ces verrous ont une lame rivée sur leur platine à l'arrière du pêne pour faire ressort.

Croisées de type 1B

Les deux ailes témoignent également d'un type de croisée proche du précédent. Il s'agit de quatre croisées situées dans les deux fenêtres du pignon nord de l'aile est (fig. 1.1) et dans les deux travées nord des deux ailes (fig. 1.1 et 1.3). Dans l'aile est, les trois croisées correspondent à une même pièce. Dans l'aile ouest, non visitée, seule l'imposte de la croisée permet de la rattacher au mode constructif des trois autres (fig. 5.7).

Le premier élément visible qui différencie ces croisées des autres est leur meneau inférieur. En effet, dans le premier type le meneau inférieur était « sectionné » et reporté sur le vantail vitré pour en permettre l'ouverture tout en conservant l'aspect d'une croisée divisée en compartiments. Ici, le meneau est limité aux deux compartiments du haut et s'assemble à coupe d'onglet dans le croisillon (fig. 4.4). Il n'y avait donc pas de meneau inférieur et rien n'indique qu'il y en ait eu un. Ces croisées adoptent une disposition que l'on rencontre parfois dans les premières décennies du XVIII^e siècle et qui correspond, là encore, à une évolution de la croisée traditionnelle⁸. Nous la voyons également plus logiquement sur l'imposte de la porte en façade ouest (fig. 1.1). L'imposte de la croisée de l'aile ouest située dans une propriété voisine n'a pas pu être analysée (fig. 5.7). Pour les trois de l'aile est, seules les deux du pignon fournissent encore quelques indications, les vantaux vitrés de l'autre ayant été refaits. A l'extérieur, les quatre vantaux de ces deux croisées adoptent les mêmes moulures que celles des croisées de type 1A (fig. 4.4 et plan n°10). Sur ce point, il y a donc une uniformité d'aspect de l'ensemble des vantaux qui utilisent, il est important de le souligner, un profil extérieur peu courant⁹. Par contre, à l'intérieur, seuls les vantaux de l'imposte fixe reprennent un registre mouluré identique aux croisées de type 1A (fig. 4.3). En effet, les vantaux du bas sont, quant à eux, moulurés d'un profil très usité au XVIII^e siècle, soit un tore plat accosté de deux baguettes¹⁰ (plan n°10). A l'instar des autres croisées, ils reçoivent des volets récupérés et mal adaptés (fig. 4.2), ainsi qu'une serrurerie du même type (fig. 5.1 à 5.3). Par rapport aux vantaux de l'imposte, ceux du bas ainsi que leurs carreaux sont plus larges pour compenser le meneau supprimé dans cette configuration (fig. 4.1 et 4.3). Il n'y a donc plus de corrélation entre les vantaux de l'imposte et ceux du bas. Alors que les vantaux vitrés des croisées de type 1A battaient l'un sur l'autre par l'intermédiaire d'une jonction classique à feuillure, ici, les battants du milieu ferment par une noix et une contre-noix (fig. 5.5 et 5.6, plan n°10). Nous avons déjà observé ce rare système sur les croisées de la même époque de l'ancien évêché de Tréguier. Il donnera évidemment naissance quelques décennies plus tard aux battants à mouton et gueule de loup qui supplanteront tous les autres jusque dans les années 1970.

L'analyse de ces croisées pose bien sûr la question de l'authenticité de leurs vantaux du bas et donc de leur éventuelle réfection. Nous avons dit plus haut que les vantaux de la croisée de la première travée de l'aile est avaient été refaits, sans doute du fait de leur mauvais état dû à leur exposition à l'ouest. Les quatre vantaux vitrés des deux croisées du pignon présentent également une usure importante et ne semblent pas avoir bénéficié d'une quelconque restauration. Au vu de leur altération et de leurs caractéristiques communes avec les autres croisées, et malgré leur mouluration intérieure surprenante (tore accosté de deux baguettes), ils pourraient correspondre aux dispositions d'origine. Pour tenter de le montrer, nous avons fait une recherche des couches de peinture qui recouvrent les ouvrages et nous l'avons étendue aux deux types de croisée. Sur la croisée 1B, nous avons fait deux sondages sur le dormant (sur un vantail de l'imposte et sur un montant du bâti) et un sur le vantail vitré gauche. Sur la croisée 1A, nous avons fait un sondage sur le dormant (sur un vantail de l'imposte) et un sur le vantail vitré droit. Les observations faites à l'oeil nu montrent quatre couches successives qui, depuis la plus récente à la plus ancienne, sont les suivantes : blanche, crème, grise, beige. Tous les éléments sondés présentent cette succession, la seule différence étant la couche beige la plus ancienne qui est plus ténue sur les croisées 1A. Cet indice n'a pas force de preuve, mais constitue un élément de plus qui permet de penser que ces vantaux vitrés des croisées 1B, malgré leur différence de facture, pourraient être contemporains des bâtis dormants et former un tout avec les autres croisées de l'aile est.

Par contre, il est plus difficile d'avoir des arguments pour expliquer l'abandon dans ce modèle d'un meneau reporté sur le vantail vitré. Le seul élément qui nous permet d'échafauder une hypothèse est la situation des trois croisées dans une même pièce de l'aile est et la transposition du parti, semble-t-il, en symétrie dans l'aile ouest. La fonction du petit salon à l'extrémité de l'aile orientale a peut-être commandé cette suppression des meneaux puisque ses fenêtres ouvrent sur un espace limité au nord par deux pavillons et dont le bassin central témoigne sans aucun doute d'un beau jardin ordonnancé. La suppression des meneaux sur les croisées de type 1B pourrait avoir eu pour but de faciliter l'ouverture des vantaux et d'offrir des vues plus larges sur les jardins, mais il ne s'agit là que d'une hypothèse impossible à confirmer.

Croisées de type 2

Les croisées de l'étage sont plus simples que celles du rez-de-chaussée. Elles simulent, elles aussi, des croisées traditionnelles divisées en compartiments, mais de façon moins marquée.

La menuiserie

Le bâti dormant

Bien que depuis l'extérieur les croisées semblent divisées par un meneau et un croisillon (fig. 6.1), leur dormant est constitué d'un simple bâti comprenant deux montants, une traverse haute et une pièce d'appui. Cette pièce d'appui offre une étanchéité médiocre, sa sous-face étant plane et posée simplement sur l'appui en pierre (plan n°9). Le dormant intègre une imposte fixe d'une conception particulièrement originale. Elle est en effet constituée d'un bâti indépendant posé à recouvrement dans la continuité des vantaux vitrés du bas (fig. 6.2). L'étanchéité entre ces deux éléments est réalisée par une gorge et un quart-de-rond qui succèdent à plusieurs feuillures dans un système pour le moins compliqué (fig. 7.2 et plan n°9). On peut d'ailleurs préciser que seules deux croisées adoptent un tel profil d'étanchéité, les autres présentant un jeu de feuillures plus simple. Sur cette imposte est clouée à l'extérieur une moulure composée d'un tore en demi-rond accosté de deux cavets pour simuler un croisillon et un meneau (fig. 7.7). On notera toutefois une certaine hiérarchie entre les deux niveaux, les meneaux des fenêtres du rez-de-chaussée avec leur profil massif affirmant clairement le niveau noble.

8 Voir par exemple, les croisées de l'ancienne abbaye Saint-André-en-Gouffern à la Hoguette (étude n°14006).

9 Généralement, les petits-bois sont dotés de simples feuillures à verre ou d'un tore en profil segmentaire permettant une meilleure évacuation de l'eau. Ici, les deux profils sont cumulés.

10 Il est à noter que les baguettes ne sont pas traditionnellement dégagées par un anglet latéral, c'est-à-dire un petit sillon donnant plus de volume à la baguette.

Les vantaux vitrés

Les vantaux sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées (fig. 7.5). A l'instar du rez-de-chaussée, les chevilles de leurs assemblages sont décalées. En partie basse, ces vantaux sont pourvus d'un jet d'eau en talon dont les extrémités sont flottées et encastrées (fig. 7.7). Ces jets d'eau sont dépourvus de gorge en sous-face pour former un larmier. Suivant le procédé utilisé au rez-de-chaussée, un meneau de profil réduit est fixé sur le vantail gauche et amorti sur le jet d'eau (fig. 7.7). Comme sur l'imposte, l'étanchéité entre les deux battants du milieu est assurée par une gorge et un quart-de-rond (fig. 7.5 et plan n°8). Les deux vantaux sont installés sur le bâti dormant par l'intermédiaire d'un recouvrement et leur périphérie est ornée d'un quart-de-rond à deux carrés à l'instar des croisées du rez-de-chaussée. Par contre, nous avons ici un profil de petit-bois composé plus simplement d'un tore en demi-rond accosté de deux carrés, les petits-bois étant assemblés à coupe d'onglet (fig. 7.3).



Fig. E.3. Le château au début du siècle dernier (carte postale)

La serrurerie

La rotation des vantaux vitrés est assurée par des fiches à gond identiques à celles du rez-de-chaussée (fig. 6.5). La fermeture des vantaux est assurée quant à elle par deux petits verrous verticaux semblables à ceux du rez-de-chaussée (fig. 6.3 et 6.4). Leurs conduits sont toutefois ici agrémentés de trois ciselures en biais au lieu de baguettes et leur pêne est limité dans sa course par une pièce rivée au lieu de deux ergots. Les deux gâches sont découpées en trèfle selon une forme proche de celle du rez-de-chaussée et leur conduit est parcouru de deux sillons formant trois baguettes (fig. 6.3).

Datation

L'analyse des croisées, comme celle des portes, montre à l'évidence un réemploi d'ouvrages lors d'une campagne de travaux importante dans le château pour le mettre au goût du jour à la fin du XVIIe siècle ou au début du suivant. Les réemplois étaient fréquents et plus particulièrement en serrurerie. Ils étaient parfois limités à quelques éléments, mais pouvaient aussi être plus larges comme nous l'avons noté au château de Bonnemare à Radepont (étude n°27001) et comme en témoignent les archives. Ainsi, en 1688, les Comptes des bâtiments du roi Louis XIV mentionnent un paiement à François Lucas, serrurier, pour le « rétablissement des vieilles ferrures provenans des démolitions de l'hostel de Vendosme qu'il a rétablies et posées en place aud. nouveau couvent (des Capucines). »¹¹

La conservation et le réemploi d'ouvrages de menuiserie étaient évidemment plus rares, mais les volets moins exposés aux intempéries pouvaient être récupérés et réadaptés à une nouvelle destination, surtout s'ils étaient ornés. Nous en avons un exemple au château du Rocher-Portail en Bretagne (étude n°35009), mais il s'agissait là plutôt d'une volonté du propriétaire de conserver des vestiges de la splendeur de son château dans une importante campagne de restauration au XIXe siècle.

Les volets, dont les dimensions nous laissent à penser qu'ils proviennent des anciennes croisées du château, et une partie de la serrurerie qui leur est attachée semblent former un ensemble cohérent. Cependant, nous nous garderons de dater ces ouvrages récupérés et complétés par une autre serrurerie tant ils ouvrent d'hypothèses difficiles à vérifier.

L'étude de l'évolution des châssis de fenêtre permet par contre de dater avec une bonne précision le renouvellement des croisées de l'aile orientale du château. En Normandie, la croisée de l'ancien presbytère de Laize la Ville, datée de 1701, pose un jalon qui témoigne parfaitement des évolutions que subit la croisée traditionnelle à la fin du XVIIe siècle et au début du suivant pour supprimer ses compartiments dotés de vitreries mises en plomb et la faire évoluer vers une ouverture plus large et des vantaux à petits-bois. A Laize-la-Ville, les vantaux adoptaient un système d'étanchéité plus moderne qu'à Blangy où le recouvrement est encore employé, mais la généralisation d'une technique demande du temps à une époque où le travail est encore artisanal. D'autre part, le réemploi de volets anciens à recouvrement justifie à lui seul la conception traditionnelle adoptée sur les croisées. Par contre, à Blangy, certaines croisées n'ont déjà plus de meneau en partie inférieure, selon une formule qui sera conservée durant les premières décennies du XVIIIe siècle. Bien que leur bâti dormant ne brille pas par l'efficacité de leur pièce d'appui, leurs vantaux vitrés ont des jets d'eau en talon dont la généralisation n'est pas antérieure au XVIIIe siècle. Nous pouvons donc raisonnablement dater les croisées du château de Blangy du début du XVIIIe siècle.

Situation



Typologie

Type 3.DM.A



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Croisée 1A
- Planche n°3 : Croisée 1A
- Planche n°4 : Croisée 1B
- Planche n°5 : Croisée 1B
- Planche n°6 : Croisée 2
- Planche n°7 : Croisée 2
- Plan n°1 : Croisée 1A / élévation intérieure
- Plan n°2 : Croisée 1A / élévation extérieure
- Plan n°3 : Croisée 1A / sections horizontales
- Plan n°4 : Croisée 1A / sections verticales
- Plan n°5 : Croisée 1A / serrurerie
- Plan n°6 : Croisée 2 / élévation intérieure
- Plan n°7 : Croisée 2 / élévation extérieure
- Plan n°8 : Croisée 2 / sections horizontales
- Plan n°9 : Croisée 2 / sections verticales
- Plan n°10 : Croisée 2 et 1B / serrurerie et section horizontale

¹¹ J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, Paris, Imprimerie nationale, 1891, tome 3, colonne 78.